

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5953

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 14 bis, rue Raspail et appartenant à M. et Mme Jean Marc Forest**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu située 14 bis, rue Raspail à Décines Charpieu et appartenant à monsieur et madame Jean Marc Forest.

Ce terrain, nécessaire à l'élargissement de la rue Raspail, couvre une superficie de 10 mètres carrés et est à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 107 de la section CK.

Aux termes du compromis qui est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 2 500 F, conformément à l'évaluation des services fiscaux.

Elle ferait procéder au rétablissement de la clôture, des réseaux et des compteurs. Les travaux sont estimés à 32 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 3000 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0388 pour l'acquisition - compte 231 510 - fonction 822 pour les travaux de voirie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,